

Délibération n°30/01/2025-20

du jeudi 30 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 17 heures 30, le conseil d'administration, dûment convoqué le 17 janvier 2025, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la vice-présidence de Marc FERAUD.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Kayané BIANCO, Odile BONTHOUX, Françoise COURANJOU, Frédérique DUMICHEL, Marc FERAUD, Fabienne VINCENTI, Pierre VASARELY, Carlos CASTELEIRA, Florian GAITE, Elsa ESPENEL, Dimitri MOUDAR
- Procurations : Bruno CASSETTE (Odile BONTHOUX) Dominique AUGÉY (Elsa ESPENEL), Arlette OLLIVIER (Marc FERAUD), Philippe CHARRIN (Fabienne VINCENTI), Antoine BOLLASINA (Carlos CASTELEIRA)
- Absents : Sophie JOISSAINS, Brigitte DEVESA, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Daniel GAGNON, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Monsieur le Vice-Président a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Objet : Rapport d'orientations budgétaires 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu la délibération du conseil d'administration n°20/11/2024-78 autorisant le report exceptionnel du débat d'orientations budgétaires et du vote du budget primitif 2025

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales et de leurs établissements. Ainsi, il précède l'élaboration du budget primitif et les décisions modificatives, la clôture du cycle se concrétisant par le vote du compte administratif.

Le ROB doit permettre à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales directives budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de l'école supérieure d'art. Il doit permettre une vision précise de ses finances et des orientations poursuivies.

Il est pris acte de cet échange par une délibération spécifique.

Le rapport présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise

notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le ROB comporte notamment :

- des données sur le contexte budgétaire international, l'environnement économique national, les orientations budgétaires de l'Etat concernant les collectivités locales etc.,
- une analyse de la situation financière de l'établissement,
- les perspectives pour 2025.

Lors de sa session du 20 novembre 2024, le conseil d'administration a validé le report exceptionnel du débat d'orientations budgétaires, ainsi que le vote du budget primitif 2025, qui aurait dû avoir lieu avant le 1^{er} janvier 2025.

Le rapport devant être présenté dans le délai maximal de 10 semaines précédant l'examen du budget primitif, le conseil d'administration examinera le budget primitif pour l'exercice 2025 lors de sa prochaine séance, le 25 mars 2025.

Je vous propose donc de débattre des orientations budgétaires de l'école présentant sa situation financière, dessinant les perspectives budgétaires élaborées à court et moyen termes et permettant de définir les axes de développement de l'établissement en 2025.

Le rapport d'orientations budgétaires qui vous est présenté montre un déséquilibre de la section de fonctionnement d'un montant de près de 111 000€.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le conseil d'administration, à l'unanimité,

ADOpte le Rapport d'Orientations Budgétaires, ci-annexé, pour l'exercice 2025, en prenant en considération que le budget primitif 2025 devra être voté en équilibre, les recettes et les dépenses devant être évaluées de façon sincère.

Fait à Aix en Provence, le 30 janvier 2025.

La Présidente du conseil d'administration,

Dominique AUGÉY